

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 2281

présenté par

M. Prud'homme, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 14 SEPTIES**

Après le mot :

« identiques »,

supprimer la fin de l'article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Une substance néonicotinoïde qu'elle soit naturelle ou non ; aura le même impact sur les pollinisateurs et la biodiversité. 80% des colonies d'abeilles ont disparu en Bretagne cette année. Pour permettre d'endiguer l'effondrement de la biodiversité, en particulier sur les insectes pollinisateurs, il est nécessaire de limiter l'usage puis d'interdire les néonicotinoïdes ou toute substance à usage agricole ayant une action sur les récepteurs nicotiniques de l'acétylcholine, autre que la nicotine elle-même.